

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 05 MARS 2021

Une aide de près de 25 000 € pour construire les nouveaux locaux de AB Confort à Séreilhac

Grâce au dispositif conjoint d'aide aux projets d'immobiliers d'entreprises, du Département de la Haute Vienne et de la Communauté de Communes du Val de Vienne, l'entreprise de plomberie AB Confort basée à Séreilhac, a pu construire un nouvel atelier de 240 m². Aurélien Baly et son équipe y travaillent désormais dans des conditions optimales.

Installée depuis 2016 à Séreilhac, l'entreprise de plomberie avait commencé son activité dans un local de 110 m² qui ne répondait plus à ses besoins. AB Confort a donc fait le choix d'acquérir un terrain de 5 000 m² et d'y construire un nouveau bâtiment d'activités, avec zones de stockage. Coût de l'opération 124 431 €.

Le Département de la Haute-Vienne a apporté une aide à hauteur de 12 %, soit 14 932 €.

La Communauté de communes du Val de Vienne a contribué à hauteur de 8 %, soit 9 954 €.

Le montant total de la subvention s'élève donc à 24 886 €.

Des aides au service de l'emploi et du développement des entreprises

L'objectif de ce dispositif d'aide aux projets d'immobiliers d'entreprises est de favoriser la création, le développement d'entreprises et d'emplois sur le territoire de la Haute-Vienne, à travers le soutien aux investissements immobiliers. Une compétence détenue par les EPCI.

La Communauté de communes du Val de Vienne ayant fait le choix de déléguer sa compétence d'octroi de ces aides au Conseil départemental, celui-ci a donc pu abonder la subvention communautaire. Le Département a d'ailleurs versé la totalité des aides à l'entreprise avant de se faire rembourser par l'EPCI la part lui incombant. Plus simple et plus rapide pour l'entreprise bénéficiaire !

Ce dispositif s'adresse aux entreprises industrielles comme aux petites entreprises artisanales et est subordonné à la création d'un ou plusieurs emplois.

Une embauche et deux recrutements à venir

Pour être éligible à cette aide, l'entreprise AB Confort devait créer un emploi, condition respectée puisque le collaborateur de l'entreprise, jusqu'alors en contrat à durée déterminée, a pu signer un contrat à durée indéterminée. Par ailleurs, Aurélien Baly prévoit de recruter son jeune apprenti, qui prépare une mention complémentaire climatisation. Le carnet de commandes étant bien rempli, le dirigeant cherche à recruter un deuxième plombier chauffagiste.

EN SAVOIR PLUS



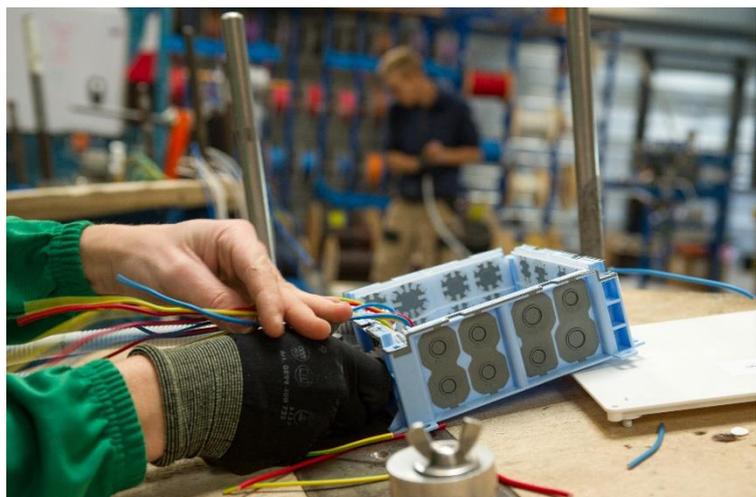
Le Département de la Haute-Vienne agit pour le dynamisme économique et l'emploi local

Depuis l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Département a revu ses modalités d'intervention afin de pouvoir continuer à accompagner les acteurs économiques de la Haute-Vienne.

Il a ainsi mis en place ce dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise et propose aux intercommunalités qui le souhaitent de lui confier leur compétence d'octroi de ces aides. En déléguant cette compétence, l'intercommunalité portant un projet d'aide à l'immobilier d'entreprise bénéficie d'un accompagnement financier, mais aussi technique. Par le biais de l'Atec 87, le Département assure une prestation d'assistance au montage des dossiers et à leur conduite.

Sur le plan financier, le Département peut attribuer, en complément des aides apportées par l'intercommunalité, des subventions allant de 5 % à 21 % du coût HT de l'investissement. Ces subventions sont calculées selon la taille de l'entreprise et le potentiel fiscal par habitant de l'intercommunalité du territoire sur lequel l'opération est réalisée. L'investissement minimum est fixé à 100 000 € HT et la contribution du Département est plafonnée à 150 000 € par opération. En contrepartie de cette aide, l'entreprise soutenue doit s'engager à créer un certain nombre d'emplois en CDI, en fonction de sa taille.

Depuis la mise en place en mars 2017 du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, 21 dossiers ont obtenu une aide départementale, représentant 1,26 M€ (subvention communautaire + part du Conseil départemental), avec 57 emplois créés à la clé.





La Communauté de communes du Val de Vienne aux côtés des entreprises du territoire

La Communauté de communes du Val de Vienne est fortement impliquée dans une démarche d'accompagnement des entreprises déjà implantée sur le territoire mais également auprès des porteurs de projet qui souhaiteraient venir s'y installer.

Pour cela, un service développement économique est à leur disposition afin de créer des partenariats et d'animer les réseaux professionnels.

Pour tous renseignements, contacter Magali Beauffény : m-beauffeny@cc-valdevienne.fr

Les zones d'activités du territoire

Parc d'activité du Grand Rieux à Aix-sur-Vienne

- **Situation de la zone** : à proximité de la D2000 et de la RN21, à la sortie du centre bourg d'Aix-sur-Vienne en direction de Périgueux.
- **Surface** : 19 hectares
- **Gestionnaire de la zone** : Communauté de Communes du Val de Vienne
- **Lots disponibles** : nous contacter
- **Secteur d'activité des établissements implantés** : activités commerciales et artisanales

Parc d'activités du Moulin Cheyroux à Aix-sur-Vienne

- **Situation** : à proximité de la RN21, à la sortie de la ville en direction de Périgueux.
- **Surface** : 12,8 hectares
- **Secteur d'activité des établissements implantés** : porcelaine, découpe laser, association pour l'environnement, menuiserie ...
- **Gestionnaire de la zone** : Communauté de Communes du Val de Vienne

La zone d'activités de Bel air à Saint-Martin-le-Vieux

- **Situation** : près de la RD20
- **Surface** : 4,5 hectares
- **Secteur d'activité des établissements implantés** : terrassement, garage automobile, déchèterie
- **Lots disponibles** : bureaux à la location, nous contacter
- **Gestionnaire de la zone** : Communauté de Communes du Val de Vienne

Traditionnellement, cette zone a pour vocation d'accueillir des entreprises artisanales.

La zone d'activités de Bournazaud à Saint-Priest-sous-Aixe

- **Situation** : près de la RD10
- **Surface** : 5 hectares
- **Secteur d'activité des établissements implantés** : matériel médical, chaudronnerie, quincaillerie, garage automobile, pompes funèbres
- **Lots disponibles** : extension en cours, nous contacter.